

**Le Comité de Prévention et de Règlement des Crises en Guinée Forestière, Organe du
Conseil Supérieur de la Diaspora Forestière (CSDF)**

**En partenariat avec les ONGs les Mêmes Droits pour Tous (MDT) et Avocats Sans
Frontière Guinée (ASF)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE SUITE A L'ARRESTATION ET LA DETENTION
ARBITRAIRE DE ROBERT KALIVA GUILAVOGUI**

Le samedi 15 Février 2020, 6 gendarmes, à bord d'une pick-up, sans mandat, ni droit, ont débarqué brutalement dans un Café-Bar, aux environs de 9 heures, à Macenta pour contraindre monsieur **Robert Kaliva GUILAVOGUI** alias **Junior Pkapkatak** de les suivre.

Par la suite, **Robert Kaliva GUILAVOGUI** a été conduit devant Monsieur **Mohamed Cheick DIALLO**, Préfet de Macenta, qui, séance tenante, a aussitôt ordonné son arrestation et sa déportation vers Faranah.

Cette interpellation se déroule dans un contexte politique particulièrement tendu consécutif à l'annonce le 05 Février 2020, par le Président de la République M. Alpha Condé, du couplage des élections législatives avec le référendum en vue de l'adoption d'une nouvelle constitution, ouvrant ainsi la voie à un troisième mandat.

C'est dans ce contexte de menace grave à la paix, à la stabilité et à la démocratie guinéenne, que le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), regroupant des partis d'opposition, les mouvements syndicaux et les principales organisations de la société civile en Guinée, a été créé pour sauver les acquis démocratiques de la République de Guinée.

Le seul crime de Robert Kaliva GUILAVOGUI se résume à son appartenance active au FNDC et à son militantisme contre l'adoption d'une nouvelle constitution permettant à Monsieur Alpha CONDE de se garantir un pouvoir à vie en violation des lois de la République.

Les agissements de l'Etat de Guinée sont attentatoires aux libertés individuelles, d'expression et d'opinion consacrées aux articles 6 et 9 de la Charte africaine des Droits de l'Homme, 9 et 19 du Pacte International Relatif au Droit Civil et Politique (PIDCP) et 3, 9 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH).

Monsieur **Robert Kaliva GUILAVOGUI** est un des leaders du mouvement **ELAZOGA de la Guinée Forestière** et Membre du **FNDC**.

L'arrestation à Nzérékoré, le 31 Janvier 2020, suivie de la déportation à Conakry de **Fassou GOUMOU** du **MORUDEG** est un autre cas de violation grave des libertés des personnes.

Ainsi, il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'arrestation et la déportation subséquente sont le résultat des prises de position ferme de **Robert Kaliva GUILAVOGUI** contre le tripatouillage de la constitution et à son appel à s'opposer par tous les moyens légaux à cette forfaiture à travers la plateforme citoyenne **FNDC**.

Cette situation honteuse est l'illustration parfaite d'un recul de la démocratie et de l'Etat de Droit en Guinée.

NOUS PRENONS à témoin l'opinion nationale et internationale du comportement dangereux et violent du gouvernement de la République de Guinée

NOUS RAPPELONS que **la liberté d'opinion et d'expression** sont garanties par la Constitution du 07 Mai 2010 et les instruments juridiques internationaux signés et ratifiés par la Guinée.

Nul ne doit être interpellé, détenu, déporté ou inquiété en raison de son opinion.

NOUS CONDAMNONS les arrestations et toutes les formes d'intimidation orchestrées par le gouvernement et ses hommes de main contre des paisibles citoyens à cause de leur opinion.

NOUS REGRETTONS la confiscation par l'Etat des droits et libertés fondamentaux garanti aux citoyens par les détentions arbitraires et la déportation récurrente des opposants à l'adoption d'une nouvelle constitution et qui sont originaires de la Guinée Forestière.

NOUS DEPLORONS ce climat de terreur et de déni de la légalité volontairement entretenu et imposé par l'Etat et dont certains cadres de la Guinée Forestière soutiennent aveuglement.

NOUS INVITONS l'Etat de la République de Guinée au respect de la Constitution du 07 Mai 2010 et de ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme.

NOUS INVITONS également les **Nations Unies, l'Union Africaine, la CEDEAO, l'Union Européenne, les Etats Unis, la France, l'Allemagne et toutes les organisations internationales, régionales, sous régionales et nationales de défense des droits de l'Homme** à exiger de la Guinée le respect de l'alternance démocratique et des droits de l'Homme.

NOUS EXIGEONS A PRESENT la libération immédiate et sans condition de Robert Kaliva GUILAVOGUI alias Junior Pkpkataki.

NOUS RECLAMONS en fin des poursuites judiciaires à l'encontre de Mohamed Cheick DIALLO, Préfet de Macenta, et de tous ses acolytes responsables de l'enlèvement, de la déportation et de la détention arbitraire de Robert Kaliva GUILAVOGUI !

Fait à Conakry, le 17 Février 2020

Le Comité de Prévention et de Règlement des Crises en Guinée Forestière.